

DESCRIPTIF DE FONCTION

Accueillante d'enfants de 0 à 3 ans salariée à domicile

EN TERMES DE MISSIONS

Assurer à son domicile un accueil de qualité pour chaque enfant, en partenariat avec les familles et en collaboration avec le service, en référence au projet d'accueil de celui-ci.

En termes de tâches

En référence au projet d'accueil du service :

- **L'enfant : veiller à son bien être**
 - Proposer à l'enfant un accueil progressif et individualisé, dans le respect de son rythme et de son stade de développement, en continuité entre ses différents lieux de vie.
 - Assurer une sécurité affective pour chaque l'enfant et lui permettre d'aller de l'avant et se constituer en tant qu'acteur
 - Observer, être attentif et répondre aux besoins de chaque enfant, du groupe d'enfants en adaptant ses pratiques professionnelles en conséquence
 - Soutenir les interactions entre enfants
 - Accompagner l'enfant dans son développement physique, psychique et social
 - Veiller à la sécurité et à l'hygiène du matériel et des espaces mis à disposition de l'enfant
 - Lui apporter les soins appropriés
 - Lui proposer des activités d'éveil appropriées et diversifiées, en lien avec les observations réalisées
 - Veiller à l'aménagement des espaces de vie des enfants et à leur évolution en fonction des besoins de ceux-ci
 - Assurer la préparation des repas, de menus sains et équilibrés, assurer l'approvisionnement.
 - Assurer les premiers soins en cas de maladie ou d'accident
- **Les parents : travailler en partenariat**
 - Leur proposer un accueil individualisé
 - Etablir et entretenir un lien de confiance

- Adopter une relation professionnelle: être à leur écoute et entretenir un échange positif, courtois et sans jugement, autour de l'accueil de leur enfant ;

- **Collaboration avec le service des accueillantes**

- Entretien un échange positif, courtois
- Communiquer les informations utiles
- Etablir et maintenir une dynamique de réflexion commune autour de la mise en œuvre de son projet

- **Posture professionnelle**

- Elaborer et mettre en œuvre son projet d'accueil (projet pédagogique et règlement d'ordre intérieur), en accord avec celui du service
- Etablir et maintenir des limites claires en vie professionnelle et vie privée
- S'interroger sur ses pratiques professionnelles, les faire évoluer
- S'inscrire dans une démarche de formation continuée.